



## Aides de la région Auvergne Rhône Alpes à l'acquisition de véhicules et deux-roues électriques et d'infrastructures de recharge

Acteurs	Les bénéficiaires (y compris conditions portant sur leur éligibilité : RFR/part, etc.)	Véhicules bénéficiaires (catégorie, énergie, neuf et/ou occasion), type d'opération éligible (achat et/ou location longue durée), nécessité de mise au rebut d'un véhicule existant (le cas échéant, respectant quelles conditions), montant maximal de l'aide, critères d'éligibilité	Liens
Région Auvergne Rhône-Alpes	Entreprises de toutes tailles, indépendants, professions libérales, loueurs de véhicules Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics Associations	Aide à l'acquisition d'un ou plusieurs véhicules neufs ou d'occasion hydrogène (VEPAC ou 100% hydrogène).  Obligations : engagement à rouler un minimum de 15 000 km par an pendant 2 ans en s'avitallant dans les stations hydrogène en Auvergne-Rhône-Alpes du projet Zero Emission Valley	<a href="https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/acquerir-un-vehicule-hydrogene">https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/acquerir-un-vehicule-hydrogene</a>
Clermont Auvergne Métropole	professionnels	Aide à l'achat ou à la location d'un VUL ou PL à faibles émissions, jusqu'à 3 000€. Le véhicule est à conserver pendant au moins 3 ans. Mise à la casse obligatoire de l'ancien véhicule dans le cas d'un remplacement.	<a href="https://www.investinclermont.eu/attribution-dune-aide-aux-professionnels-pour-lacquisition-de-vehicules-a-faibles-emissions/">https://www.investinclermont.eu/attribution-dune-aide-aux-professionnels-pour-lacquisition-de-vehicules-a-faibles-emissions/</a>
Métropole Grenoble	particuliers, associations de bienfaisance et reconnues d'utilité publique	Aide à l'adaptation de la motorisation du véhicule, l'achat ou la location longue durée ou avec option d'achat pour une durée minimum de trois ans d'un véhicule de catégorie M1 (voitures particulières et certains véhicules automoteurs spécialisés) ou d'un véhicule de catégorie L (véhicule à moteur à deux ou trois roues et quadricycles) neuf ou d'occasion avec obligation de mise au rebut ou de vente d'un véhicule existant. Le nouveau véhicule de catégorie M1 pourra être de Crit'Air 0 ou 1, à l'exclusion des véhicules à essence neufs et des véhicules hybrides rechargeables diesel. Le nouveau véhicule de catégorie L pourra être de Crit'Air 0 ou 1 à l'exclusion des véhicules à essence neufs. Les aides pour les véhicules de catégorie M1 peuvent atteindre 3500€ et celles pour les véhicules de catégorie L peuvent atteindre 1400€.	<a href="https://zfe.grenoblealpesmetropole.fr/684-on-vous-accompagne.htm">https://zfe.grenoblealpesmetropole.fr/684-on-vous-accompagne.htm</a>
Métropole Grenoble	particuliers, professionnels	Aide à l'achat, la location avec option d'achat ou la location longue durée (24 mois minimum) d'un véhicule de catégorie N (véhicule utilitaire léger ou poids lourd) électrique, GNV, GPL ou hydrogène, neuf ou d'occasion, pour l'acquisition de vélo-cargo, triporteurs ou remorque vélo avec ou sans assistance électrique et pour l'adaptation de véhicule utilitaire léger au GNV, GPL ou à l'électricité. Les aides peuvent atteindre 12500€ pour les particuliers et 18000€ pour les professionnels.	<a href="https://www.grenoblealpesmetropole.fr/403-acheter-un-vehicule-moins-polluant.htm">https://www.grenoblealpesmetropole.fr/403-acheter-un-vehicule-moins-polluant.htm</a>
Métropole de Lyon	Particuliers	Aides proposées par la Métropole de Lyon contre la mise au rebut d'un véhicule (léger ou deux/trois roues motorisés) Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé ou pour le rétrofit d'un véhicule thermique Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé. Ces aides sont valables à la fois pour l'achat ou la location longue durée d'un véhicule neuf comme d'un véhicule d'occasion. Le dispositif est encadré par un calendrier d'ouverture et de fermeture des aides, au plus tard jusqu'en 2028 pour les véhicules Crit'Air 2.	<a href="https://zfe.grandlyon.com/particulier/">https://zfe.grandlyon.com/particulier/</a>

Métropole de Lyon	RFR ≤ 6 358 €	<p>Voiture électrique = 3 000 €  Voiture Crit'Air 1 neuve (hors hybride rechargeable) = 3 000 €  Voiture Crit'Air 1 occasion (hors hybride rechargeable) = 3 000 €  Retrofit électrique = 2 000 €  2 roues, tricycle ou quadricycle électrique (hors trottinettes) = 1 000 €  VAE = 1 000 €  Vélos familiaux (cargos, triporteurs, longtails...) à assistance électrique ou mécaniques = 2 000 €</p>	<a href="https://zfe.grandlyon.com/particulier/">https://zfe.grandlyon.com/particulier/</a>
Métropole de Lyon	RFR > 6 358 € et ≤ 14 089 €	<p>Voiture électrique = 2 500 €  Voiture Crit'Air 1 neuve (hors hybride rechargeable) = 2 500 €  Voiture Crit'Air 1 occasion (hors hybride rechargeable) = 2 500 €  Retrofit électrique = 2 000 €  2 roues, tricycle ou quadricycle électrique (hors trottinettes) = 1 000 €  VAE = 750 €  Vélos familiaux (cargos, triporteurs, longtails...) à assistance électrique ou mécaniques = 1 500 €</p>	<a href="https://zfe.grandlyon.com/particulier/">https://zfe.grandlyon.com/particulier/</a>
Métropole de Lyon	RFR > 14 089 € et ≤ 22 983 €	<p>Voiture électrique = 2 000 €  Voiture Crit'Air 1 neuve (hors hybride rechargeable) = 2 000 €  Voiture Crit'Air 1 occasion (hors hybride rechargeable) = 0 €  Retrofit électrique = 2 000 €  2 roues, tricycle ou quadricycle électrique (hors trottinettes) = 1 000 €  VAE = 500 €  Vélos familiaux (cargos, triporteurs, longtails...) à assistance électrique ou mécaniques = 1 000 €</p>	<a href="https://zfe.grandlyon.com/particulier/">https://zfe.grandlyon.com/particulier/</a>
Métropole de Lyon	Professionnels	<p>Aides proposées par la Métropole de Lyon contre la mise au rebut d'un véhicule (léger ou deux/trois roues motorisés) Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé ou pour le retrofit d'un véhicule thermique Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé. Ces aides sont valables à la fois pour l'achat HT ou la location longue durée d'un véhicule neuf comme d'un véhicule d'occasion électriques, au gaz naturel / biogaz, à hydrogène, ainsi que pour les vélo-cargos mécaniques ou à assistance électrique. Dans la limite de 3 véhicules pour les bénéficiaires situés dans la Métropole en dehors de la ZFE et 6 véhicules pour les bénéficiaires situés dans la ZFE. Le dispositif entre en vigueur au 1er septembre 2023 pour une durée de 3 ans maximum et dans la limite des crédits inscrits au budget.</p>	<a href="https://zfe.grandlyon.com/professionnel/">https://zfe.grandlyon.com/professionnel/</a>
Métropole de Lyon	100% GNV - GNL	<p>Poids Lourds &gt; 3,5T (neuf et occasion) = 10 000 €  Véhicules utilitaires légers &lt; 3,5T (neuf et occasion) = 5 000 €  Retrofit d'un PL &gt; 3,5T = 6 000 €  Retrofit d'un VUL &lt; 3,5T = 3 000 €</p>	<a href="https://zfe.grandlyon.com/professionnel/">https://zfe.grandlyon.com/professionnel/</a>
Métropole de Lyon	100% électrique	<p>Poids Lourds &gt; 3,5T (neuf et occasion) = 10 000 €  Véhicules utilitaires légers &lt; 3,5T (neuf et occasion) = 5 000 €  Retrofit d'un PL &gt; 3,5T = 6 000 €  Retrofit d'un VUL &lt; 3,5T = 3 000 €  Vélo-cargo (2,3,4 roues) ou remorque à assistance électrique (neuf et occasion) = 3 000 € (dans la limite de 60% du coût d'achat HT)</p>	<a href="https://zfe.grandlyon.com/professionnel/">https://zfe.grandlyon.com/professionnel/</a>
Métropole de Lyon	100% Hydrogène	<p>Poids Lourds &gt; 3,5T (neuf et occasion) = 13 000 €  Véhicules utilitaires légers &lt; 3,5T (neuf et occasion) = 5 000 €</p>	<a href="https://zfe.grandlyon.com/professionnel/">https://zfe.grandlyon.com/professionnel/</a>
Métropole de Lyon	Mécanique	<p>Vélo-cargo (2,3,4 roues) ou remorque sans assistance électrique (neuf et occasion) = 1 000 € (dans la limite de 60% du coût d'achat HT)</p>	<a href="https://zfe.grandlyon.com/professionnel/">https://zfe.grandlyon.com/professionnel/</a>
Métropole de Lyon	Majoration pour mise au rebut	<p>Pour les demandeurs situés au sein de la ZFE, une aide complémentaire de 1 000 € par véhicule (pour l'acquisition ou la location d'un VUL ou d'un PL) est accordée si le demandeur met au rebut un VUL Crit'Air 3, 4, 5 ou NC et/ou si ce dernier justifie de la souscription d'un contrat "vert" (électricité ou gaz) pour une durée minimale de 24 mois.</p>	
Territoire de la Vallée de l'Arve	PME-TPE, indépendants et professions libérales, entreprises et associations des territoires ayant mis en place le fonds air véhicule.	<p>Dans le cadre de la convention pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire de la Vallée de l'Arve, des aides à l'acquisition de véhicules propres par les professionnels sont mis en place par les intercommunalités avec l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.  Les fonds air véhicules sont des dispositifs destinés à l'acquisition de véhicules électriques ou GNV par les professionnels.</p>	<p><a href="https://www.2ccam.fr/2022/10/21/fonds-air-vehicules/">https://www.2ccam.fr/2022/10/21/fonds-air-vehicules/</a>  <a href="https://www.ccpmb.fr/actualite/fondsairvehicules/">https://www.ccpmb.fr/actualite/fondsairvehicules/</a>  <a href="https://www.chamonix.fr/actualites/2190-">https://www.chamonix.fr/actualites/2190-</a></p>

		L'aide locale varie de 3 000 à 5 000 € selon la catégorie du véhicule et est cumulable avec les aides nationales.	<a href="https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/qualite-de-lair/zone-faibles-emissions-mobilite#aide-pour-acquerir-un-vehicule-electrique-ou-gnv.html">fonds-air-vehicules-pour-les-professionnels-la-communaute-de-communes-vous-aide-a-acquerir-un-vehicule-electrique-ou-gnv.html</a>
Métropole de Saint-Etienne	100% électrique	<p><b>PME</b> : Le montant de l'aide est égal à 45% du surcoût HT, hors aménagement dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourgonnette* : 5 500 €</li> <li>• Fourgon* : 13 000 €</li> <li>• Poids Lourds : 20 500 €</li> </ul> <p><b>TPE ou associations</b> : Le montant de l'aide est égal à 55 % du surcoût HT, hors aménagement, dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourgonnette* : 7 000 €</li> <li>• Fourgon* : 16 000 €</li> <li>• Poids Lourds : 25 000 €</li> </ul> <p><i>* La fourgonnette correspond à la catégorie « CTTE » ayant un PTAC &lt; 2,5T et le fourgon à la catégorie « CTTE » ayant un PTAC &gt; 2,5T (informations notifiées dans le certificat d'immatriculation, cases J1 et F2)</i>  <i>Ces montants d'aides s'appliquent aussi aux locations LLD et LOA dès lors qu'ils ne dépassent pas 40% du cout HT des mensualités versées à l'organisme de location.</i></p>	<a href="https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/qualite-de-lair/zone-faibles-emissions-mobilite#aide-pour-renouveler-votre-vehicule-ancien-%C3%A0-usage-professionnel">https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/qualite-de-lair/zone-faibles-emissions-mobilite#aide-pour-renouveler-votre-vehicule-ancien-%C3%A0-usage-professionnel</a>
Métropole de Saint-Etienne	GNV	<p>Les véhicules bicarburant sont exclus du dispositif mais les réservoirs d'appoints sont tolérés.  Le montant de l'aide est égal à 50% du surcoût HT, hors aménagement, dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• VUL Fourgonnette* : 1500 €</li> <li>• VUL Fourgon* : 10 000 €</li> <li>• Poids Lourds /Autocar (privé) : 15 000 €</li> </ul> <p><i>* La fourgonnette correspond à la catégorie « CTTE » ayant un PTAC &lt; 2,5T et le fourgon à la catégorie « CTTE » ayant un PTAC &gt; 2,5T (informations notifiées dans le certificat d'immatriculation, cases J1 et F2)</i>  <i>Ces montants d'aides s'appliquent aussi aux locations LLD et LOA dès lors qu'ils ne dépassent pas 40% du cout HT des mensualités versées à l'organisme de location.</i></p>	<a href="https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/qualite-de-lair/zone-faibles-emissions-mobilite#aide-pour-renouveler-votre-vehicule-ancien-%C3%A0-usage-professionnel">https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/qualite-de-lair/zone-faibles-emissions-mobilite#aide-pour-renouveler-votre-vehicule-ancien-%C3%A0-usage-professionnel</a>
Métropole de Saint-Etienne	Rétrofit électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• VUL Fourgonnette/Fourgon : Plafond d'aide en €* = 16 000 €</li> <li>• Poids Lourd : Plafond d'aide en €* = 25 000 €</li> </ul> <p><i>* avec reste à charge de 20% minimum pour la structure.</i>  <i>Ces montants d'aides s'appliquent aussi aux locations LLD et LOA dès lors qu'ils ne dépassent pas 40% du cout HT des mensualités versées à l'organisme de location.</i></p>	<a href="https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/qualite-de-lair/zone-faibles-emissions-mobilite#aide-pour-renouveler-votre-vehicule-ancien-%C3%A0-usage-professionnel">https://www.saint-etienne-metropole.fr/preserver-recycler/qualite-de-lair/zone-faibles-emissions-mobilite#aide-pour-renouveler-votre-vehicule-ancien-%C3%A0-usage-professionnel</a>